

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

103x20

SUBVENTION VALANT ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION MUNICIPALE AU SÉJOUR CLASSES DE DÉCOUVERTE 2021 L'ÉCOLE MATERNELLE DES CADENEUX

Afin de permettre aux élèves des écoles maternelles de bénéficier d'un séjour en classe de découverte, le Conseil Municipal a fixé par délibération N° 261X18 du 29 novembre 2018 les modalités de financement relative à l'organisation des classes de découverte au profit des écoles maternelles.

Deux classes de la maternelle des Cadeneaux (classe de grande section et classe de moyenne/grande section) avaient mis en place le projet d'un séjour classe « ferme et nature » au Centre Loisirs Provence Méditerranée de Biabaux à Saint Michel de l'Observatoire, agréé par l'Inspection de l'Education Nationale, et initialement prévu du mercredi 10 juin au vendredi 12 juin 2020.

Du fait de la pandémie COVID-19, ce séjour a été annulé.

Cependant, la coopérative scolaire OCCE de l'école maternelle des Cadeneaux a versé au centre Loisirs Provence Méditerranée un acompte d'un montant de 2 037 €. Celui-ci a effectué un report de cet acompte sur une nouvelle réservation de séjour prévu du lundi 10 mai au mercredi 12 mai 2021.

La direction de l'école maternelle sollicite auprès de la Ville des Pennes Mirabeau le versement d'une subvention d'un montant de 2 037 € correspondant à l'acompte versé au centre, afin de permettre le remboursement des participations familiales sans amputer le budget de sa coopérative scolaire pour l'année scolaire à venir.

Cette subvention sera déduite du montant de la subvention de classe de découverte allouée à cette école pour l'année scolaire 2020 / 2021.

Il est proposé de verser le montant de 2 037 € à la coopérative OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) de l'école maternelle des Cadeneaux au vu de l'attestation de report d'acompte du centre Loisirs Provence Méditerranée ci-annexée.

Vu le courrier d'annulation des classes transplantées pour l'année 2019/2020 du DASEN des Bouches-du-Rhône, le 1^{er} avril,

Vu l'attestation de report d'acompte établie par le centre Loisirs Provence Méditerranée,

Vu la demande de la Direction de l'école maternelle en date du 11 mai 2020,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé,

- ÉMET un avis favorable au versement, courant octobre 2020, d'une subvention de 2 037 €, déductible de la subvention pour le prochain séjour de classe de découverte, au bénéfice de la coopérative OCCE de l'école maternelle des Cadeneaux.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ce versement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	35
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI